

Règlement

Appel à projets

DEPLOYER LES ELLES

CET APPEL A PROJET EST OUVERT EXCLUSIVEMENT AUX ORGANISATIONS HABILITEES A PERCEVOIR DU MECENAT, BASEES EN FRANCE ET RÉPONDANT AUX CRITÈRES D'ÉLIGIBILITE.

VOTRE PARTICIPATION À CET APPEL A PROJETS SIGNIFIE QUE VOUS ACCEPTEZ LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

Article 1 : La Fondation Entreprendre

La Fondation Entreprendre développe l'entrepreneuriat en France, en soutenant des associations engagées sur le terrain, pour leur permettre de croître, d'essaimer et de se professionnaliser. Fondation abritante, elle agit au travers de 4 programmes d'action :

- Graines d'entrepreneurs

En mobilisant les forces vives de notre pays, la Fondation entreprendre s'engage à créer un élan entrepreneurial chez les jeunes de 8 à 25 ans en les encourageant à inventer les entreprises de demain.

- Parcours d'entrepreneurs

Accompagnement à la création, la reprise et la croissance... La Fondation Entreprendre soutient des projets associatifs qui aident tous les entrepreneurs.

- Cœurs d'entrepreneurs

La Fondation entreprendre apporte son aide aux plus fragiles. Qu'ils soient chômeurs, isolés, en situation de handicap, décrocheurs, habitant en zone prioritaire... la Fondation Entreprendre donne des solutions et favorise l'égalité des chances face à l'entrepreneuriat.

- Des Elles pour entreprendre

En partenariat avec AXA France, la Fondation entreprendre agit en faveur de l'entrepreneuriat féminin afin de donner aux femmes toutes les chances d'entreprendre avec succès.

L'appel à projets Déployer les Elles s'inscrit dans ce dernier programme.

Article 2 : Objectif de l'appel à projet Déployer les Elles

Inégalité dans la création d'entreprise, l'accès aux secteurs d'activités rentables, la création d'entreprises à potentiel, la création d'emplois, le financement des activités... Ces différences ne sont pas nouvelles. Elles sont stables depuis plus de dix ans et semblent être ancrées définitivement dans notre paysage économique.

En partenariat avec AXA, la Fondation Entreprendre lutte contre ces inégalités grâce à son programme d'action Des Elles pour entreprendre. Afin d'apporter les meilleures solutions aux femmes entrepreneures, une étude qualitative et quantitative a été conduite en partenariat avec Opinion Way en 2016-2017. Plusieurs faits :

L'entrepreneuriat est d'abord une chance à saisir pour 91% d'entre elles : apport en compétences, confiance en soi, émancipation... autant d'atouts qui doivent encourager les femmes à entreprendre.

Leur réussite est cependant freinée par des difficultés identifiées dans 4 domaines clés :

- Ressources humaines : problèmes à trouver un associé ou à recruter le bon profil (41% des répondantes)

- Financier : peur de l'endettement (40% des répondantes) et difficultés financières (en termes de trésorerie, ressources financières et de modèle économique (35% des répondantes)

- Professionnel : manques de compétences notamment en gestion, administration, communication et marketing (32% des répondantes)

- Individuel : difficultés à conjuguer vie personnelle et professionnelle (36% des répondantes) et parfois à endosser le rôle de chef d'entreprise. Manque de capacités à voir grand et à ne pas se freiner.

Si ces problèmes existent encore, c'est parce que les femmes ne trouvent pas aujourd'hui de solutions adaptées. Elles sont peu ou mal informées, il n'est pas simple de se repérer dans la pluralité des offres de services et les réponses n'existent pas toujours.

Cet appel à projets entend à soutenir des solutions concrètes aux problèmes repérés, qui agirait aussi sur la base d'un accompagnement plus individualisé et personnalisé, favorisant la proximité. Il privilégiera aussi les outils innovants à même de toucher un grand nombre de femmes (ex : tutos vidéos, trucs & astuces, hub pour faciliter l'orientation vers les bons services...).

Article 3 : Engagement

Pour participer à l'appel à projets Déployer les Elles de la Fondation Entreprendre, vous devez accepter le présent Règlement au nom de votre Structure. Vous devez prendre connaissance de ses modalités et les accepter avant toute participation. Vous acceptez que votre Candidature implique la validation du Règlement. Ce Règlement est un contrat unissant votre structure et la Fondation Entreprendre.

Article 4 : Eligibilité des candidats

L'opération est ouverte à tout organisme :

- ayant son siège en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM et étant éligible au mécénat
- apportant des solutions probantes dans le cadre du programme Des Elles pour entreprendre
- portant une action collective. La Fondation ne soutient pas d'initiatives individuelles, n'apporte pas de bourses directement aux entrepreneurs
- s'inscrivant dans une démarche de cofinancement. La Fondation entreprendre ne soutient pas les structures au-delà de 25% de leur budget global, sauf exception

Article 5 : Modalités de candidature

Candidater à l'appel à projets Déployer les Elles est gratuit. Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet : <http://www.projetsfondation-entreprendre.fr> durant la période d'envoi des candidatures. Vous devez suivre les instructions relatives à l'envoi d'une Candidature. Elle se déroule en deux phases :

- Enregistrement en ligne de la candidature sur la base du volet 1 du dossier de candidature. Puis étude du dossier par l'équipe de la Fondation Entreprendre afin d'établir l'éligibilité du projet
- Si le projet est présélectionné, réception sur le mail du porteur de projet de l'accès au 2ème volet du formulaire pour compléter la candidature.

Article 6 : Modalités de sélection

L'évaluation des dossiers éligibles se fera en deux temps. Tout d'abord, l'équipe de la Fondation Entreprendre examinera chacune des candidatures. Les meilleures candidatures seront dès lors sélectionnées en tant que finalistes.

Les finalistes présenteront leur projet devant un jury, composé de personnalités engagées auprès de la Fondation Entreprendre.

Pour assurer une sélection objective et transparente, la Fondation Entreprendre a établi plusieurs critères d'évaluation à la fois sur la structure porteuse et sur le projet présenté.

Au niveau de la structure candidate :

- Des orientations définies, lisibles et cohérentes
- Une gouvernance stable et désintéressée
- Une gestion comptable efficace
- Une santé financière
- Une structure au service de l'action

Au niveau du projet présenté

- Une valeur ajoutée réelle
- Une capacité à atteindre ses objectifs
- Un impact important

L'originalité du projet sera aussi un plus.

Article 7 : Conditions

Chaque structure ne peut déposer qu'une seule demande. Toute candidature qui sera, tout ou partie, illisible, incomplète, endommagée, modifiée, falsifiée, ou envoyée en retard, sera considérée comme nulle.

La Fondation Entreprendre se réserve le droit de ne pas motiver sa décision auprès des candidats qui ne seraient pas retenus et de ne pas retenir de lauréats dans le cas où les dossiers présentés ne rempliraient pas toutes les attentes du jury. La dotation de 200 000 euros liée à cet appel à projets peut donc être utilisée tout ou partie.